

**CANADIAN ASSOCIATION OF GIFT PLANNERS/ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS EN
DONS PLANIFIÉS**

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 DÉCEMBRE 2021

**CANADIAN ASSOCIATION OF GIFT PLANNERS/ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS EN
DONS PLANIFIÉS**

31 DÉCEMBRE 2021

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Pages</u>
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1-3
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉ	
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	4
ÉTAT DES RÉSULTATS	5
ÉTAT DE L'ACTIF NET	6
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE	7
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS	8-14



1.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
l'Association canadienne des professionnels en dons planifiés

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de l'Association canadienne des professionnels en dons planifiés (l'« Association »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2021, et l'état consolidé des résultats, l'état consolidé de l'actif net et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes afférentes, y compris le résumé des principales conventions comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association au 31 décembre 2021, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

.../2



2.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Association.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association;

.../3



3.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Association à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

McCay Duff LLP

McCay Duff LLP
Experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)
Le 11 avril 2022

CANADIAN ASSOCIATION OF GIFT PLANNERS/ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS EN DONNS PLANIFIÉS
ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 DÉCEMBRE 2021

	<u>Bureau national</u>	<u>Chapitres</u>	<u>Fondation de l'ACDPD</u>	<u>Total 2021</u>	<u>Total 2020</u>
ACTIF À COURT TERME					
Encaisse	647 035 \$	302 134 \$	688 855 \$	1 638 024 \$	989 886 \$
Placements à court terme (note 4)	-	10 000	-	10 000	10 000
Comptes débiteurs	43 706	-	39 619	83 325	43 074
Distribution de fonds à recevoir (note 5)	-	-	9 698	9 698	28 955
TVH à recevoir	-	-	62 101	62 101	20 803
Aide gouvernementale	-	-	-	-	32 562
Frais payés d'avance	<u>65 070</u>	<u>2 500</u>	<u>23 608</u>	<u>91 178</u>	<u>76 053</u>
	755 811	314 634	823 881	1 894 326	1 201 333
PLACEMENTS À LONG TERME (note 4)	-	30 000	-	30 000	30 000
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 6)	<u>12 096</u>	-	-	<u>12 096</u>	<u>11 834</u>
	<u>767 907 \$</u>	<u>344 634 \$</u>	<u>823 881 \$</u>	<u>1 936 422 \$</u>	<u>1 243 167 \$</u>
PASSIF À COURT TERME					
Comptes créditeurs et charges à payer	68 771 \$	237 \$	4 668 \$	73 676 \$	39 599 \$
Versement de la taxe de vente à payer	19 376	-	-	19 376	9 817
Produits reportés (note 7)	408 447	-	31 304	439 751	391 325
Dû au bureau national (de la Fondation de l'ACDPD) (note 1)	(150 205)	-	150 205	-	-
Dû aux chapitres (par le bureau national) (note 1)	<u>20 388</u>	<u>(20 388)</u>	-	-	-
	366 777	(20 151)	186 177	532 803	440 741
DETTE À LONG TERME (note 9)	<u>60 000</u>	-	-	<u>60 000</u>	-
ACTIF NET					
Non affecté	191 130	364 785	177 704	733 619	682 426
Fonds de réserve de stabilité (note 8)	150 000	-	-	150 000	120 000
Fonds Volonté de faire (note 8)	-	-	460 000	460 000	-
	<u>341 130</u>	<u>364 785</u>	<u>637 704</u>	<u>1 343 619</u>	<u>802 426</u>
	<u>767 907 \$</u>	<u>344 634 \$</u>	<u>823 881 \$</u>	<u>1 936 422 \$</u>	<u>1 243 167 \$</u>

Approuvé au nom du conseil :

Directeur

Directeur

CANADIAN ASSOCIATION OF GIFT PLANNERS/ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS EN DONS PLANIFIÉS

ÉTAT DES RÉSULTATS CONSOLIDÉ

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021

	<u>Bureau national</u>	<u>Chapitres</u>	<u>Fondation de l'ACDP</u>	<u>Total 2021</u>	<u>Total 2020</u>
PRODUITS					
Adhésions et parrainage à la campagne Volonté de faire	-	-	1 479 052 \$	1 479 052 \$	350 675 \$
Dons	-	-	371 728	371 728	228 129
Frais d'adhésion	328 593	-	-	328 593	286 846
Congrès	308 874	-	-	308 874	143 417
Cours de formation et programme de désignation	32 047	-	143 054	175 101	234 183
Offres d'emploi	36 490	-	-	36 490	22 100
Événements de chapitre	-	26 661	-	26 661	31 641
Commandites Un héritage à partager et autres	-	24 370	-	24 370	196 137
Aide gouvernementale	18 353	-	-	18 353	100 235
Intérêts et autres	<u>11 505</u>	<u>1 573</u>	<u>-</u>	<u>13 078</u>	<u>21 633</u>
	<u>735 862</u>	<u>52 604</u>	<u>1 993 834</u>	<u>2 782 300</u>	<u>1 614 996</u>
CHARGES					
Campagne Volonté de faire	-	-	958 870	958 870	343 197
Personnel	369 145	-	277 406	646 551	556 232
Congrès	231 760	-	-	231 760	147 071
Administration	98 471	49 413	14 793	162 677	106 466
Honoraires professionnels	84 772	-	117	84 889	44 308
Collecte de fonds	-	-	60 501	60 501	46 039
Loyer	21 262	-	14 502	35 764	37 277
Un héritage à partager	-	19 899	-	19 899	172 641
Frais d'adhésion et honoraires	8 845	-	10 704	19 549	20 152
Parrainages	-	-	17 360	17 360	-
Événements de chapitre	-	2 958	-	2 958	43 619
Repas, voyage et hébergement	<u>329</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>329</u>	<u>38 830</u>
	<u>814 584</u>	<u>72 270</u>	<u>1 354 253</u>	<u>2 241 107</u>	<u>1 555 832</u>
PRODUITS (CHARGES) NETS (NETTES) POUR L'EXERCICE	<u>(78 722) \$</u>	<u>(19 666) \$</u>	<u>639 581 \$</u>	<u>541 193 \$</u>	<u>59 164 \$</u>

**CANADIAN ASSOCIATION OF GIFT PLANNERS/ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS EN DONNS
PLANIFIÉS**

ÉTAT DE L'ACTIF NET CONSOLIDÉ

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021

	<u>Bureau national</u>		<u>Chapitres</u>	<u>Fondation de l'ACDP</u>		<u>Total 2021</u>	<u>Total 2020</u>
	<u>Non affecté</u>	<u>Fonds de réserve de stabilité</u>	<u>Non affecté</u>	<u>Non affecté</u>	<u>Fonds Volonté de faire</u>		
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	159 289 \$	120 000 \$	346 251 \$	176 886 \$	- \$	802 426 \$	743 262 \$
Produits (charges) nets (nettes) pour l'exercice	(78 722)	-	(19 666)	639 581	-	541 193	59 164
Contribution des chapitres au la Fondation de l'ACDP	-	-	(8 960)	8 960	-	-	-
Subventions de chapitre	(35 810)	-	59 635	(23 825)	-	-	-
Frais d'administration	110 549	-	-	(110 549)	-	-	-
Frais d'adhésion	21 270	-	-	(21 270)	-	-	-
Bourses du congrès	12 475	-	(12 475)	-	-	-	-
Parrainages	32 079	-	-	(32 079)	-	-	-
Transfert au fonds Volonté de faire	-	-	-	(460 000)	460 000	-	-
Transfert au fonds de réserve de stabilité	(30 000)	30 000	-	-	-	-	-
SOLDE - À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>191 130 \$</u>	<u>150 000 \$</u>	<u>364 785 \$</u>	<u>177 704 \$</u>	<u>460 000 \$</u>	<u>1 343 619 \$</u>	<u>802 426 \$</u>

**CANADIAN ASSOCIATION OF GIFT PLANNERS/ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS EN
DONS PLANIFIÉS**

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
AFFECTATION/UTILISATION DE LA TRÉSORERIE		
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Trésorerie provenant des activités d'exploitation		
Produits nets pour l'exercice	541 193 \$	59 164 \$
Élément sans effet sur la trésorerie :		
- amortissement	<u>4 222</u>	<u>2 660</u>
	545 415	61 824
 Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement :		
- comptes débiteurs	(40 251)	63 414
- distribution de fonds à recevoir	19 257	19 799
- TVH à recevoir	(41 298)	(10 786)
- aide gouvernementale	32 562	(32 562)
- frais payés d'avance	(15 125)	10 398
- comptes créditeurs et charges à payer	34 077	(13 849)
- versement de la taxe de venter à payer	9 559	1 900
- produits reportés	<u>48 426</u>	<u>(93 138)</u>
	<u>592 622</u>	<u>7 000</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(4 484)	(4 047)
Variations des placements (nets)	<u>-</u>	<u>25 000</u>
	<u>(4 484)</u>	<u>20 953</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Produit de la dette à long terme	60 000	-
VARIATION DE LA TRÉSORERIE AU COURS DE L'EXERCICE	648 138	27 953
Situation de la trésorerie – au début de l'exercice	<u>989 886</u>	<u>961 933</u>
SITUATION DE LA TRÉSORERIE – À LA FIN DE L'EXERCICE	<u><u>1 638 024</u></u> \$	<u><u>989 886</u></u> \$

CANADIAN ASSOCIATION OF GIFT PLANNERS/ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS EN
DONS PLANIFIÉS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 DÉCEMBRE 2021

1. ORGANISATION

L'Association canadienne des professionnels en dons planifiés (l'« Association ») a été constituée sans capital-actions en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*. L'Association a pour but de soutenir la philanthropie en favorisant le développement et la croissance des dons planifiés en faisant ce qui suit : développer les connaissances et offrir de l'éducation; sensibiliser et promouvoir la philanthropie; créer des liens et faciliter les partenariats; et s'engager dans des dialogues nationaux et influencer les politiques publiques. Aux fins de l'impôt sur le revenu canadien, l'Association est considérée comme un organisme sans but lucratif, qui est exonéré d'impôt sur le revenu en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

En avril 2016, l'Association a créé la Fondation de l'ACPDP, dont le but est de promouvoir et de maintenir l'efficacité et des normes de pratique élevées dans les domaines des dons planifiés, des collectes de fonds et d'autres services philanthropiques au profit du public. La Fondation de l'ACPDP a été constituée sans capital-actions en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* et est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. L'Association a le pouvoir d'élire et de révoquer les membres du conseil d'administration de la Fondation de l'ACPDP. Toutes les transactions entre les deux organisations sont reflétées en tant que transactions interfonds dans l'état consolidé de l'actif net.

À compter du 1^{er} juillet 2018, la Fondation de l'ACPDP a assumé la direction et la responsabilité des activités d'éducation et a engagé l'Association en vertu d'une convention d'agence pour offrir des cours et des webinaires en son nom. Une entente de service est également en place pour recouvrer les coûts administratifs, de communication, de marketing, de développement de fonds et de services financiers fournis par l'Association à la Fondation de l'ACPDP.

Les montants dus à la Fondation de l'ACPDP et/ou aux chapitres, ou par la Fondation de l'ACPDP et/ou les chapitres, à la fin de l'exercice ne portent pas intérêt et ne comportent pas de conditions de remboursement particulières.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLE

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Les principales conventions comptables de l'Association vont comme suit :

(a) Constatation des produits

L'Association applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les restrictions liées sont réglées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut être raisonnablement estimé et le recouvrement est raisonnablement assuré.

**CANADIAN ASSOCIATION OF GIFT PLANNERS/ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS EN
DONS PLANIFIÉS**

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 DÉCEMBRE 2021

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

(a) Constatation des produits (suite)

Les produits des événements de chapitre et du congrès sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle l'événement ou du congrès a lieu. Les produits de la conférence comprennent les frais d'inscription et les commandites.

L'aide gouvernementale est comptabilisée lorsqu'elle est reçue ou à recevoir dans l'exercice où l'Association satisfait aux critères d'admissibilité.

Les produits des cotisations sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils sont gagnés.

Les produits des cours de formation sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle le cours donné a lieu.

Les produits de parrainage sont comptabilisés au prorata des avantages connexes qui ont été reçus par le parrain par rapport aux avantages totaux disponibles grâce au parrainage.

Les revenus d'offres d'emploi sont comptabilisés sur la période pendant laquelle l'offre d'emploi est active.

(b) Comptabilités par fonds

Le Fonds du bureau national rend compte de l'actif, du passif et de l'actif net, y compris l'actif net non affecté et le fonds de réserve de stabilité, du bureau national, ainsi que les produits et les charges des activités nationales.

Le Fonds des chapitres rend compte de l'actif, du passif et de l'actif net des chapitres, ainsi que des produits et des charges liés aux activités et initiatives locales des chapitres.

Le Fonds de la Fondation de l'ACPD rend compte de l'actif, du passif et de l'actif net, y compris l'actif net non affecté et le fond Volonté de faire, de la Fondation de l'ACPD, ainsi que les produits gagnés et les charges engagées par la Fondation de l'ACPD, comme décrit à la note 1.

(c) Immobilisations corporelles et amortissement

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût à l'acquisition moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé comme suit :

Équipement informatique	30 %	méthode de l'amortissement décroissant
Équipement de bureau	20 %	méthode de l'amortissement décroissant

Durant l'année d'acquisition, la moitié des taux susmentionnés est utilisée.

CANADIAN ASSOCIATION OF GIFT PLANNERS/ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS EN
DONS PLANIFIÉS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 DÉCEMBRE 2021

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLE (suite)

(c) Immobilisations corporelles et amortissement (suite)

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent qu'un actif pourrait s'être déprécié. Les actifs sont soumis à un test de dépréciation en comparant la valeur comptable nette à sa juste valeur ou à son coût de remplacement. S'il est déterminé que la juste valeur ou le coût de remplacement de l'actif est inférieur à sa valeur comptable nette, la dépréciation qui en résulte est comptabilisée dans l'état consolidé des résultats. Toute perte de valeur comptabilisée n'est pas reprise.

(d) Utilisations d'estimations

La préparation des états financiers selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif oblige la direction à faire des estimations et à poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs, des passifs, des produits et des charges et sur les informations présentées au sujet des actifs et des passifs éventuels. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

(e) Biens et services contribués

L'Association bénéficie des services de nombreux bénévoles qui ont apporté des contributions importantes. Étant donné que ces services ne sont normalement pas achetés par l'Association et qu'il est difficile de déterminer leur juste valeur, la valeur de ces services n'est pas reflétée dans les présents états financiers. Les biens et services contribués sont comptabilisés lorsqu'une juste valeur peut être raisonnablement estimée et lorsqu'ils seraient utilisés dans le cours normal des activités et auraient autrement été achetés.

(f) Instruments financiers

Les instruments financiers de l'Association se composent de l'encaisse, des placements, des comptes débiteurs, des distributions de fonds à recevoir, de l'aide gouvernementale à recevoir, des comptes créditeurs et charges à payer et de la dette à long terme.

Évaluation

Les instruments financiers sont constatés à la juste valeur à la comptabilisation initiale.

L'Association évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

CANADIAN ASSOCIATION OF GIFT PLANNERS/ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS EN
DONS PLANIFIÉS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 DÉCEMBRE 2021

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLE (suite)

(f) Instruments financiers (suite)

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Le montant de la dépréciation ou de la reprise ultérieure est comptabilisé aux résultats.

3. RISQUES FINANCIERS ET CONCENTRATIONS DE RISQUES

La direction est d'avis que l'Association n'est pas sujette à des risques importants liés aux risques de marché, de liquidité, de crédit, de change ou de taux d'intérêt résultant de ses instruments financiers. Il n'y a eu aucune modification des expositions au risque depuis l'exercice précédent.

4. PLACEMENTS

Le solde des placements à court terme comprend des placements en CPG avec des taux d'intérêt allant de 0,5 à 1,7 % et des dates d'échéance allant du 28 février au 30 septembre 2022 (en 2020, de 0,15 à 1,45 %, du 1er mars au 30 septembre 2021).

Le solde des placements à long terme comprend des placements en CPG avec des taux d'intérêt allant de 0,6 à 1,9 % et des dates d'échéance allant du 28 février 2022 au 30 septembre 2024 (en 2020, de 0,5 à 1,9 %, du 28 février 2022 au 30 septembre 2024).

5. DISTRIBUTION DE FONDS À RECEVOIR

La Fondation de l'ACPDP est bénéficiaire d'un fonds désigné détenu par la Winnipeg Foundation (le « Fonds »). Aux termes de l'entente établissant ce Fonds, les cotisations sont détenues dans un fonds distinct désigné au profit de la Fondation de l'ACPDP. Conformément à sa politique de dépenses, la Winnipeg Foundation effectue des distributions trimestrielles du Fonds à la Fondation de l'ACPDP. Au 31 décembre 2021, le total des distributions à recevoir du Fonds était de 9 698 \$ (28 995 \$ en 2020).

Selon les termes de l'entente, sauf demande contraire du donateur, 10 % de tous les dons reçus par le Fonds sont conservés dans le Fonds en tant que dotations. Étant donné que les dotations doivent être détenues à perpétuité par la Winnipeg Foundation, aucun montant connexe n'est inclus dans les présents états financiers. Une partie des revenus générés par les dotations doit être versée à la Fondation de l'ACPDP sur une base annuelle, conformément à la politique de dépenses de la Winnipeg Foundation. La valeur totale des dotations détenues dans le Fonds au 31 décembre 2021 était de 39 508 \$ (32 993 \$ en 2020).

**CANADIAN ASSOCIATION OF GIFT PLANNERS/ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS EN
DONS PLANIFIÉS**

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 DÉCEMBRE 2021

5. DISTRIBUTION DE FONDS À RECEVOIR (suite)

L'entente en vertu de laquelle la Winnipeg Foundation est la plate-forme principale de dons commence le 31 mars 2022 après l'année fiscale terminant. La Fondation de l'ACPDP continuera de recueillir des dons par l'intermédiaire de CanaDon.

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2021		2020	
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Équipement informatique	44 503 \$	35 050 \$	9 453 \$	7 947 \$
Équipement de bureau	18 276	15 633	2 643	3 887
	62 779 \$	50 683 \$	12 096 \$	11 834 \$

7. PRODUITS REPORTÉS

Les produits reportés se rapportent aux cotisations d'adhésion reçues s'appliquant aussi à l'année suivante; aux frais de cours, aux frais du congrès, aux parrainages et aux événements payés à l'avance; ainsi qu'aux dons affectés non dépensés et aux incitatifs à la location qui sont comptabilisés sur la durée du bail.

	2021	2020
Bureau national		
Frais de conférence et parrainages	240 462 \$	143 696 \$
Cotisations des membres	158 676	161 000
Incitation à la location différée	-	1 112
	399 138	305 808
Chapitres		
Parrainages et événements	-	8 570
Fondation de l'ACPDP		
Cours de formation	31 304	14 749
Campagne Volonté de faire	9 309	62 198
	40 613	76 947
	439 751 \$	391 325 \$

**CANADIAN ASSOCIATION OF GIFT PLANNERS/ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS EN
DONS PLANIFIÉS**

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 DÉCEMBRE 2021

8. ACTIF NET AFFECTÉ À L'INTERNE

Le fonds de stabilité de réserve est une réserve affectée à l'interne par le conseil d'administration pour couvrir les obligations légales minimales en cas de déficit de trésorerie imprévu ou de circonstances inhabituelles, ou pour investir dans les priorités stratégiques de l'Association au-delà des ressources disponibles des opérations générales. Tout ajout ou retrait de la réserve est effectué avec l'approbation du conseil d'administration.

Le projet Volonté de faire est un effort national d'éducation du public conçu pour inspirer plus de Canadiens à avoir un impact significatif sur les causes qui leur tiennent à cœur, avec un don dans leur testament à une œuvre de bienfaisance. Le but du fonds Volonté de faire est de fournir un soutien financier aux dépenses de la campagne dans le cas où les adhésions à la campagne et les parrainages seraient insuffisants, ou pour le redéveloppement de la campagne future.

9. IMPLICATIONS DE LA PANDÉMIE DE COVID-19

Depuis la mi-mars 2020, la pandémie a eu des répercussions considérables sur le public. En réaction aux préoccupations sanitaires, l'Association a suivi les directives gouvernementales relatives à l'état d'urgence, aux mesures de distanciation physique et aux fermetures obligatoires. En conséquence, le congrès et les programmes éducatifs ont été présentés sous forme virtuelle tout au long de 2021.

Le gouvernement canadien a mis en œuvre des politiques d'assouplissement financier pour atténuer l'impact sur le secteur économique dans lequel œuvre l'Association. Les conséquences financières de la pandémie sur l'Association sont inconnues, car il est impossible d'en déterminer raisonnablement l'impact potentiel sur les activités futures. Aucun montant n'a été comptabilisé dans les états financiers audités en ce qui concerne les conséquences potentielles d'événements futurs sur l'Association au regard de la pandémie. La direction estime que l'Association disposera de ressources suffisantes en 2022 pour pallier l'incertitude que suscite la situation.

L'Association a reçu un prêt de 60 000 \$ du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (« CUEC »). Le prêt CUEC ne comporte pas d'intérêt jusqu'à la date d'échéance initiale du 31 décembre 2023. À partir de la période commençant le 31 décembre 2023 jusqu'à la date d'échéance prolongée du 31 décembre 2025, le prêt aura un taux d'intérêt annuel de 5 %.

Selon l'accord de prêt à terme du CUEC, si au moins 40 000 \$ du montant du prêt sont remboursés d'ici le 31 décembre 2023, le solde restant sera annulé.

**CANADIAN ASSOCIATION OF GIFT PLANNERS/ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS EN
DONS PLANIFIÉS**

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 DÉCEMBRE 2021

10. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés dans un effort de conformité avec la présentation des états financiers en cours.